

Montpellier, le 3 mars 2014



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Ressources
Humaines

Service commun des
Personnels enseignants
(SCPE)

Réf : Circ. Mvt intra 14

Affaire suivie par
Simone CHABOT
Laurent LAZARO (GT1)
Anne HERAIL (GT2)
Claire BULLAT (GT3)
Dominique VILLENEUVE
(GT4)

Benoit BERTIN (CRCANT)
Téléphone
0 810 34 00 00

courriel
mvt2014
@ac-montpellier.fr

Le recteur de l'académie,
Chancelier des universités

à

- Madame et Messieurs les présidents d'Université
- Monsieur le doyen des IA - IPR
- Monsieur le chef du Service Académique d'Information et d'Orientation
- Mesdames et Messieurs les directeurs de centre d'information et d'orientation
- Madame la déléguée académique à la formation des personnels de l'éducation nationale
- Monsieur le délégué académique à l'enseignement technique
- Monsieur le délégué académique à la formation continue
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
- Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation Nationale, Enseignement Technique
- Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré
- Mesdames et Messieurs les chefs de division et de service du rectorat

Copie pour information à :

- Madame et messieurs les Directeurs Académiques des Services de l'Éducation Nationale

POUR DIFFUSION A L'ENSEMBLE DES PERSONNELS

OBJET : Mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des personnels d'orientation.

PHASE INTRA-ACADEMIQUE DU MOUVEMENT. Rentrée scolaire 2014.

REF : Arrêté ministériel du 28 octobre 2013 et note de service n° 2013- 168 du 28 octobre 2013
BOEN n°41 du 7 novembre 2013.
Arrêté rectoral du 3 mars 2014

PJ : 10 annexes

L'arrêté rectoral et la présente circulaire fixent les modalités d'organisation propres à la seconde phase du mouvement national à gestion déconcentrée, appelée phase intra-académique pour ce qui concerne les personnels enseignants du second degré, les personnels d'éducation et les personnels d'orientation appartenant aux corps « nationaux ».

Le mouvement des PEGC, personnels appartenant à un corps à gestion académique, fait l'objet d'une circulaire distincte, dont les principaux de collège sont destinataires.

L'organisation de la phase intra académique visera en toute priorité à pourvoir les postes en établissements scolaires.

- A ce titre, les titulaires sur zone de remplacement sont invités à solliciter des postes en établissement en mettant à profit deux caractéristiques de la rentrée 2014 :
 - La création dans l'académie de postes nouveaux pour la deuxième année consécutive ;
 - Le passage à mi-temps des personnels stagiaires recrutés au titre des concours 2014, ce qui dégage de nouvelles opportunités pour les titulaires.


Pour cette rentrée, la bonification liée à la 6^{ème} année d'affectation en ZR est accordée dès la 5^{ème} année.

- Le dispositif de recrutement en ECLAIR continue d'être adapté au regard des expériences des rentrées antérieures. La préoccupation de pourvoir les postes par des enseignants et des CPE titulaires, suffisamment informés des spécificités de l'exercice de leurs fonctions dans ce type d'établissement est réaffirmée. Ainsi, les personnels peuvent y être affectés de façon prioritaire en participant à un mouvement de type SPEA. Les postes restant éventuellement vacants seront confiés à des TZR, dans les mêmes conditions que pour l'ensemble des postes à l'année.
- Par souci de continuité avec les mesures nationales visant à accompagner la titularisation des personnels contractuels, la bonification sur le vœu « département » et sur le vœu ZR « département » est portée cette année de 100 à 150 points.

Comme les années précédentes, les participants au mouvement feront l'objet d'un accompagnement par l'administration tout au long du mouvement intra-académique par un accueil téléphonique info-mobilité et par l'information des candidats, avec communication des résultats définitifs de leur affectation, par SMS et via i-prof.

Les chefs d'établissement et les corps d'inspection pourront également consulter les résultats du mouvement via l'application i-prof, à l'issue des CAPA.

Je vous remercie de communiquer ces informations à l'ensemble des personnes concernées, en les invitant à veiller au respect des différentes phases du mouvement 2014.

Pour le Recteur et par délégation
le directeur des ressources humaines
adjoint au secrétaire général

Serge GREVOUL